

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-huit Septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 11 Septembre 2014.

**NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE** : 29 – **PRESENTS** : 27 – **REPRESENTES** : 2.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine et GILLET Maryline, M. GUIET Stéphane, Mmes GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, MM. MORMANN Nolann, PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mmes POYER Audrey et SCHLADT Rita, M. VIGNÉ Frédéric et Mme VIGNÉ Sandra.

**EXCUSES** : Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*) et M. RICARDEAU James (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : M. MORMANN Nolann et Mme VIGNÉ Sandra.

<b>OBJET</b> :	<b>Subventions aux cantines des écoles privées – 2015.</b>
----------------	--

N° 2014 / 09 / 14

*Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 Février 2014, fixant le montant de la participation aux dépenses de fonctionnement des cantines des écoles privées en 2014,*

*Vu l'avis favorable de la Commission Éducation – Enfance – Jeunesse et Formation du 5 Septembre 2014,*

*Le Conseil Municipal est informé que la participation communale aux dépenses de fonctionnement du Groupe Scolaire Anatole France en matière de restauration, représentait 1,68 € par repas à raison de 140 repas servis par an et par rationnaire en 2014. Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire la même somme aux élèves de BLAIN fréquentant les cantines des écoles privées de la Commune (restaurant de l'ensemble scolaire St-Laurent, cantine de ST EMILIEN et cantine de ST OMER).*

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :*

- d'allouer une participation de 1,68 € par repas et par rationnaire aux cantines des écoles privées de la Commune. A raison de 140 repas servis par an, la participation annuelle s'établit à 235,20 € par rationnaire pour 2015.*

.../...

*Cette dépense sera versée sur la base des effectifs d'enfants blinois scolarisés dans l'établissement au 1<sup>er</sup> Novembre 2014.*

*Cette mesure prend effet à compter du 1er Janvier 2015 et un crédit sera inscrit au Budget Primitif 2015 pour couvrir cette dépense.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 22 Septembre 2014,  
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20140918-CM-2014-09-14-  
DE  
Date de télétransmission : 23/09/2014  
Date de réception préfecture : 23/09/2014

Session du Conseil municipal du 18 Septembre 2014  
Délibération n° 2014 / 09 / 14